Inscriptions aux cours normaux de gymnastique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **59 (1930)**

Heft 9

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles. — *A Fribourg*, jeudi, 12 juin, à 2 h., au Pensionnat Sainte-Ursule.

A Estavayer-le-Lac, jeudi, 12 juin, à 3 h., au Pensionnat du Sacré-Cœur.

A Bulle, jeudi, 5 juin, à 2 h. ½, à l'Ecole ménagère.

Retraite des institutrices

Nous nous empressons d'aviser nos chères collègues que notre retraite annuelle se donnera à Montbarry, du 21 au 25 juillet.

Si quelques classes n'ont pas vacances à cette époque, les institutrices voudront bien demander le congé nécessaire à M. l'Inspecteur de leur arrondissement.

Toutes les institutrices du canton, les maîtresses des Ecoles ménagères et les maîtresses d'ouvrages manuels sont amicalement invitées à participer à cette retraite.

Prix de la chambre et de la pension 20 fr.

On peut, dès maintenant, se faire inscrire auprès de Mme la Directrice, Etablissement des bains de Montbarry, Gruyère.

Des circulaires donnant tous les renseignements désirables seront envoyées en temps opportun.

Inscriptions aux cours normaux de gymnastique

Par ordre du département militaire fédéral, la société suisse des maîtres de gymnastique organise dans le courant de l'été 1930, à l'usage des participants de langue française, les cours ci-après.

A. Cours pour la gymnastique des garçons.

I. *Premier degré, pour instituteurs et institutrices de classes de garçons et de filles.*
   1. A Lausanne, du 17 au 19 juillet. Direction : Ch. Collins, à Nyon et Henri Jaton, à Vallorbe.

II. *Deuxième et troisième degrés, pour instituteurs.*
   2. A Yverdon, du 4 au 16 août. Direction : A. Huguenin, Lausanne, J. Thorin, Genève.

III. *Deuxième et troisième degrés, pour instituteurs et institutrices placés dans des circonstances défavorables pour l'enseignement de la gymnastique.*
   3. A Monthey, du 18 au 23 août. Direction : Ch. Bertraud, Monthey et S. Wicht, Léchelles.

IV. *Deuxième degré, pour gymnastique populaire, natation et jeux.*
   4. A Fribourg, du 11 au 16 août. Direction : Henri Jaton, Vallorbe et Ernest Bory, Yverdon.

V. *Cours de perfectionnement pour gymnastique populaire, natation et jeux.*
   5. A Küsnacht (Zurich), du 11 au 16 août. Direction : H. Schalch, Zurich et A. Schreiber, Wängi.

VI. *Cours de natation.*
   Pour débutants et nageurs.
   6. A Vevey, du 5 au 9 août. Direction : A. Boppart, St-Gall et E. Perroud, Ropraz.

B. Cours pour la gymnastique des filles.

VII. *Deuxième et troisième degrés.*

7. A Montreux, du 4 au 23 août. Direction : Mlle J. Hunziker, Lausanne, W. Montandon, St-Imier.

VIII. *Troisième degré*, réservé aux participants et participantes qui ont suivi avec succès un cours du deuxième degré et qui enseignent dans le troisième degré.

8. A Mettmenstetten, du 21 juillet au 2 août. Direction : A. Böni, Rheinfelden et Dr E. Leemann, Zurich.

IX. *Cours pour gymnastique populaire, natation et jeux*, réservé aux institutrices qui enseignent dans les troisième et quatrième degrés.

9. A Meisterschwanden (Argovie), du 14 au 19 juillet. Direction : H. Küng, Bâle et O. Kätterer, Bâle.

X. *Natation*, pour institutrices.

10. Cours pour débutantes, à Zoug, du 28 juillet au 1er août. Direction : E. Wechsler, Schaffhouse et Mme Hefti, Fribourg.

XI. *Cours de perfectionnement* pour instituteurs et institutrices qui pratiquent avec succès la barasse sur le ventre et sur le dos, ainsi que divers plongeons. A Zoug, du 4 au 8 août. Direction : E. Wechsler, Schaffhouse et Mlle Simoneti, Berne.

Remarques intéressant tous les participants aux divers cours.

Le port de vêtements spéciaux pour les participants à tous les cours est indispensable. Des prescriptions particulières sont réservées pour ceux assistant aux cours de natation.

Les cours exigent beaucoup de zèle et d'endurance de la part de chaque participant. Le fait, maintes fois constaté, de grande fatigue et de « coups de soleil » signifie une préparation insuffisante avant l'arrivée aux cours.

Nous recommandons un travail intensif dans toutes nos sections de gymnastique d'instituteurs et institutrices, ainsi que dans les leçons ordinaires d'enseignement de la gymnastique, en même temps qu'une sérieuse accoutumance à la natation, au bain d'air et de soleil, en costumes appropriés, seule source d'un travail couronné de succès aux divers cours.

Selon l'ordonnance sur les cours, du département militaire fédéral, tous les cours de perfectionnement sont destinés avant tout au personnel enseignant dans les écoles publiques. Dans la mesure où ce sera possible, on peut admettre aussi des membres du corps enseignant des écoles privées, de collègues sans place, des élèves des écoles normales (classe supérieure), et, exceptionnellement, d'autres personnes qui pourraient donner la preuve de capacités suffisantes.

Les inscriptions devront répondre aux questions suivantes :

1. Nom et prénom, adresse exacte, profession, date de naissance.
2. Age et sexe des élèves auxquels on enseigne.
3. Cours (genre et année) déjà fréquentés, cours fédéraux seulement.
4. Pour le cours de natation, l'attestation des autorités prévue.

Les inscriptions incomplètes ou tardives ne seront plus prises en considération.

La participation à tous ces cours est facilitée par le D. M. F. grâce au versement d'une indemnité journalière de 6 fr., et si les conditions de transport l'exigent, une dite de nuit de 4 fr. Les participants rentrant chaque soir à leur domicile reçoivent le remboursement de leurs frais, à condition qu'ils ne dépassent pas 4 fr. En outre, les frais de voyage sont remboursés, aller et retour, IIIme classe, par la ligne la plus directe (y compris : bateau, poste, service officiel d'autobus).

Dans le cas de cours parallèles, le plus rapproché du domicile est pris en considération.

La Direction de l'Instruction publique des cantons intéressés a été avisée de cette organisation, avec prière d'aider à la participation des représentants des cantons par le versement d'un subside cantonal. Néanmoins, chaque collègue inscrit est tenu de présenter lui-même une telle requête.

Délai d'inscription : 15 juin 1930.

Toutes les inscriptions sont à adresser à M. P. Jeker, maître de gymnastique, à Soleure.

Soleure et Bâle, 30 mars 1930.

Pour la Commission technique :

Le Secrétaire : O. Kaetterer.

Le Président : P. Jeker.